

THE COLLEGE OF  
FAMILY PHYSICIANS  
OF CANADA



LE COLLÈGE DES  
MÉDECINS DE FAMILLE  
DU CANADA

## Transformer les fondements du système de santé canadien :

des solutions pour renforcer les soins primaires

---

POUR \_\_\_\_\_

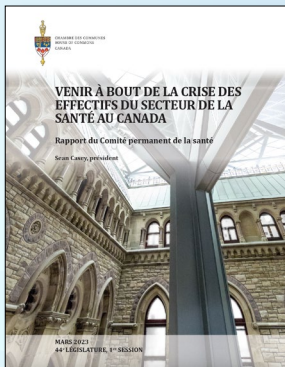
ADRESSE \_\_\_\_\_

**Rx** DATE \_\_\_\_\_

Ne pas substituer  D<sup>R</sup>/D<sup>RE</sup> \_\_\_\_\_

CONTACT \_\_\_\_\_

Renouv	1	2	3	4	5	PRN	NR
--------	---	---	---	---	---	-----	----



© Chambre des communes.  
Imprimé avec permission.

Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) exhorte le gouvernement fédéral à faire preuve de leadership en matière de soins de santé en établissant des normes nationales et en allouant des fonds fédéraux aux provinces et territoires pour que ces derniers parviennent à des résultats dans les domaines de priorités communes.

Pour améliorer l'accès aux services de santé pour les familles, les solutions suivantes doivent être mises en œuvre.

Ces solutions\* sont conformes aux recommandations du rapport du Comité permanent de la santé intitulé Venir à bout de la crise des effectifs du secteur de la santé au Canada. Les solutions peuvent être financées par l'investissement fédéral dans le domaine de la santé annoncé en février 2023.

---

\*Collège des médecins de famille du Canada. Les recommandations du rapport sur les effectifs du secteur de la santé sont judicieuses; il est maintenant temps de prendre des mesures décisives [communiqué]. 2023. <https://www.cfpc.ca/fr/news-and-events/news-events/news-events/news-releases/2023/health-workforce-report-recommendations-are-sound>.

## Solution 1

# Financer les équipes interprofessionnelles collaboratives

- 1.1 Le gouvernement fédéral doit allouer des fonds à la création, au maintien et au développement de pratiques interprofessionnelles pour renforcer les soins primaires au Canada.



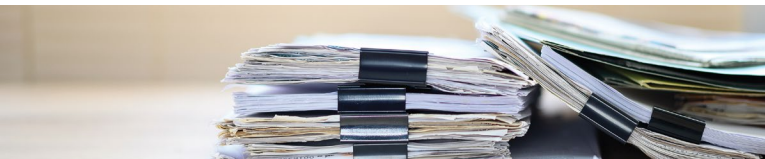
## Solution 2

# Réduire le fardeau administratif qui pèse sur les médecins de famille

### 2.1 Des fonds doivent être alloués à des projets qui visent à :

- 2.1.1 identifier et éliminer les formulaires inutiles
- 2.1.2 simplifier les formulaires ou réduire les aspects inutiles de ces derniers lorsqu'il n'est pas possible de les éliminer
- 2.1.3 offrir une rémunération équitable aux médecins qui remplissent les formulaires qui ne peuvent pas être éliminés ou simplifiés
- 2.1.4 proposer un financement pour le personnel administratif nécessaire à la réalisation de ce travail

### 2.2 Des fonds fédéraux doivent être alloués à des projets pilotes dans les provinces et les territoires pour embaucher des scribes médicaux dans les cabinets de médecine de famille et mesurer leur efficacité et leur impact.



## Solution 3

# Minimiser la charge liée à l'adoption de nouvelles technologies dans les cabinets



- 3.1 Investir dans des initiatives de technologie des données centralisées aux paliers provinciaux et territoriaux et afin de mettre en œuvre de nouveaux systèmes de données centralisées ou d'améliorer les systèmes existants qui soutiennent l'approche Un patient, un dossier.
- 3.2 Financer des subventions destinées aux cabinets ou cliniques de médecine de famille, qui permettent d'investir dans des projets d'amélioration continue de la qualité (ACQ) en vue d'adopter ou d'optimiser les outils numériques utilisés en médecine de famille.
  - 3.1.1 Permettre aux médecins de famille de partager des renseignements sur les patients et de coordonner les soins avec des professionnels de la santé en dehors de leur cabinet.
  - 3.1.2 Prévoir un financement destiné aux spécialistes de l'amélioration continue de la qualité dotés d'une connaissance approfondie des procédures de travail en clinique afin de garantir l'efficacité et de faciliter l'utilisation des technologies qui sont déjà en usage ou souhaitables dans une pratique.
  - 3.1.3 Investir dans des programmes qui permettent aux cabinets de médecine de famille d'accéder facilement aux données relatives à leur pratique afin de favoriser la recherche en médecine de famille.
- 3.3 Donner la priorité à l'action fédérale en cours pour permettre un accès à Internet haute vitesse fiable dans toutes les communautés du Canada, surtout dans les régions rurales et éloignées.

## Solution 4

Soutenir la mise en place d'un permis d'exercice national et l'amélioration de la disponibilité des médecins suppléants.

### 4.1 Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces et les territoires pour satisfaire les besoins urgents en matière de suppléance en :

- 4.1.1 accélérant et en finançant les travaux qui visent à mettre en place un système national de délivrance du permis d'exercice
- 4.1.2 subventionnant les provinces et les territoires pour leur permettre de rembourser aux médecins les frais liés à l'obtention du permis d'exercice dans chaque province ou territoire
- 4.1.3 encourageant les provinces et les territoires à faire en sorte que leurs accords provinciaux et régionaux respectifs avec les médecins permettent une plus grande flexibilité et un meilleur équilibre entre le travail et leur vie personnelle.



## Solution 5

Investir dans une rémunération équitable des médecins qui favorise la prestation des soins dispensés en équipe et complexes.

- 5.1 Faciliter la transition de la rémunération à l'acte à la capitation mixte en investissant dans des programmes de paiement par capitation qui rétribuent les médecins de famille pour l'ensemble de leurs tâches et qui sont compatibles avec les soins en équipe.
- 5.2 Accroître l'attrait et la viabilité des soins complets et globaux en médecine de famille communautaire en accordant aux médecins une rémunération équitable et concurrentielle afin de les inciter à se lancer dans la pratique et à y rester.





2630, avenue Skymark  
Mississauga (ON) L4W 5A4  
905 629•0900 | Téléc 1 888 843•2372 | [healthpolicy@cfpc.ca](mailto:healthpolicy@cfpc.ca)

© 2023 Le Collège des médecins de famille du Canada